

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 44 (1906)  
**Heft:** 49

**Artikel:** Les 600 communistes du Conseil d'Etat  
**Autor:** V.F.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-203827>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1<sup>er</sup> étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),  
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement  
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,  
GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE,  
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;  
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.  
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.  
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

## ABONNEMENTS NOUVEAUX

*Les nouveaux abonnés pour 1907 recevront gratuitement les numéros de décembre 1906.*

### Les 600 communistes du Conseil d'Etat.

Le Grand Conseil du canton de Vaud eut à s'occuper, il y a soixante ans, d'un cas assez curieux et qui jette quelque lumière sur les débuts du socialisme dans notre pays. Il lui avait été adressé, en juillet 1845, d'Essertines sur Yverdon, de Thierrens de Berchier, de Dommartin, de Sughens, de Vucherens, de Missy et d'ailleurs encore, des pétitions dont les signataires se plaignaient que notre pays fut devenu le foyer du communisme. A les en croire, certains magistrats et hauts fonctionnaires donnaient en plein « dans ces idées subversives » ; aussi les pétitionnaires demandaient-ils au Grand Conseil de voter :

1<sup>o</sup> L'expulsion immédiate, hors du canton, de tous les étrangers professant le socialisme ou le communisme.

2<sup>o</sup> La révocation immédiate de tous les fonctionnaires et magistrats qui professent ou protègent ces doctrines.

3<sup>o</sup> La réélection immédiate des membres du Grand Conseil qui les professent, sur la demande du tiers au moins des citoyens actifs de leur cercle, afin que leur mandat puisse leur être retiré pendant la durée d'une législature.

Les pétitionnaires de Missy disaient « avoir vu avec douleur la proposition de mettre dans la constitution que le travail est sacré et obligatoire, ce qui aurait rendu le canton semblable à la Russie... ». Nous espérons, ajoutaient-ils, que les idées émises au Grand Conseil sur le socialisme, qui est la racine du communisme, n'y reparafraîtront plus et que, si on cherchait à les introduire, on les repousserait avec dédain. Enfin, ils demandaient qu'on interdit « l'apparition des journaux allemands publiés à Lausanne, par Marr et Becker, ainsi que tous les livres, brochures, journaux, tendant à introduire le communisme dans notre pays, ou à nier l'existence de Dieu et de Jésus-Christ. »

Ces pétitions étaient dirigées contre le gouvernement de 1845, au pouvoir depuis cinq mois à peine. Leurs instigateurs accusaient Druey et ses amis d'avoir fait la révolution de février grâce à l'appui des communistes allemands domiciliés à Lausanne; le préfet de Payerne avait même prétendu, dans une assemblée libérale, que le Conseil d'Etat entretenait 600 ouvriers allemands pour introduire le communisme dans le pays!

Ce fut le député J. Correvon qui, dans la séance du Grand Conseil du 18 juillet 1845, rapporta sur ces pétitions. Il fut bref.

« Quelques villes de notre canton, dit-il en substance, possèdent des clubs affiliés à une association communiste d'ouvriers fortement organisée et répandue dans toute l'Europe, et même hors de l'Eu-

rope. A Lausanne, ces clubs publient en allemand des écrits où la doctrine communiste est exposée avec une telle crudité que les journaux n'ont pas osé en reproduire les traits les plus forts, de crainte de blesser trop gravement la pudeur publique. Il conviendrait d'ouvrir une enquête sur ces publications, sur l'existence des clubs communistes, ainsi que sur la situation des ouvriers étrangers. Sans manquer aux devoirs de l'hospitalité, le gouvernement peut ne pas tolérer le séjour, chez nous, de ceux qui violent les lois de cette hospitalité, qui compromettent les mœurs, la paix, la sécurité du pays. »

En ce qui concerne les ouvriers étrangers et les « publications pernicieuses », la commission concluait au renvoi des pétitions au Conseil d'Etat, pour qu'il donnât des explications propres à rassurer le canton et prit les mesures convenables.

Eile estima en revanche qu'il n'y avait pas de décisions à prendre sur les demandes des pétitionnaires visant les Vaudois, les opinions étant libres et le peuple se chargeant lui-même de montrer s'il est satisfait ou non de ses représentants et de leurs tendances.

Le débat sur ces conclusions fut renvoyé à la séance du lendemain. Il s'ouvrit par un discours de Druey. Le chef du gouvernement n'eut pas de peine à démontrer que ni lui ni ses collègues n'étaient des communistes et que rien n'avait été négligé pour assurer une bonne police des étrangers.

Tout cela, ajouta-t-il, n'a pas empêché qu'on ne répandît et qu'on n'exploitât les bruits les plus absurdes. Ainsi, l'on a dit que le Conseil d'Etat entretenait 600 Bavarois à sa solde, pour imposer le communisme au canton ! Cela n'a pas le sens commun.

Druey reconnut que deux sociétés d'ouvriers allemands supposés communistes existaient depuis plusieurs années à Lausanne, celle de St-Pierre et celle de la Cité.

« Quelquefois, dit-il, elles se font la guerre ». Le précédent Conseil d'Etat ne les inquiéta pas, ayant jugé que le canton de Vaud n'avait rien à craindre de leurs doctrines...

Les deux sociétés en question ne cherchent du reste pas à faire de prosélytes. Ces gens-là vivent entre eux, ils se réunissent le soir et le dimanche pour prendre des leçons, chanter, manger et boire. Ils sont sans communication avec les Vaudois, en sorte que si réellement ils ont des tendances communistes, elles ne sont pas contagieuses. De la sorte, ils n'apprendront jamais le français, mais cela les regarde. Du reste, la société de St-Pierre, qu'on accuse de communisme, n'est pas un phalanstère : c'est simplement une pension, où chacun paie sa part et ce qu'il prend; si la table est commune, la bourse ne l'est pas.

Quant à leurs journaux, Druey les jugeait insuffisants :

Ils se publient en allemand et dans notre pays, même ceux qui savent l'allemand, lisent peu les productions de cette langue...

Si j'étais communiste, je le dirais hautement... La vie est trop courte pour faire la bête. J'appelle faire la bête, lorsqu'on n'a pas le courage de son opinion. Ce courage, je l'ai toujours eu...

Ce qu'il y a de très fâcheux dans ces accusations sans cesse répétées de communisme, le voici : on a jeté le trouble et l'alarme dans le pays. Un fait prouvera à quel état en sont les esprits :

La nuit dernière, entre minuit et une heure, un citoyen fort honorable vient chez moi, sonne, se fait ouvrir et demande instantanément à me parler. On m'éveille, je me lève; ce monsieur entre et me dit : « Monsieur, je ne partage pas vos opinions politiques ; mais comme citoyen, comme chrétien, il m'est impossible d'aller me coucher sans vous avoir communiqué ce que je viens d'entendre : il sort à l'instant quelqu'un de chez moi qui m'a assuré que les communistes allaient mettre le feu au Signal pour donner le signal d'un incendie aux quatre coins de Lausanne, et que vous, M. Druey, avec MM. Delarageaz, Veillon et Veret, étiez à la tête de ce mouvement. »

Je lui fis observer combien ces bruits étaient dénués de fondement, et j'ajoutai en riant qu'au moins il pourrait s'assurer que je n'étais pas au Signal, mais profondément endormi à son arrivée.

Ce fait n'est pas isolé ; il révèle un symptôme grave ; ce symptôme se lie à d'autres. Depuis quatre ou cinq jours, on parle de tentatives contre-révolutionnaires à Lausanne ; on dit même que quelques citoyens s'arment. Ce serait dangereux, car si les uns s'arment, les autres voudront en faire autant, chacun pour être prêt à se défendre en cas d'attaque, et l'on ne sait où cela pourrait aboutir.

Voilà où conduisent tous les bruits que l'on répand, les accusations de communisme, les alarmes que l'on ne cesse de semer à droite et à gauche. Il est temps que cela prenne fin et que l'on se rassure en se défaisant de ces fantômes...

Delarageaz exposa qu'il avait accepté de patronner, avec trois de ses concitoyens, une société de quelques ouvriers allemands qui s'était formée à Morges, en 1841, pour secourir ses membres en cas de maladie, occuper leurs loisirs utilement et « éviter ces fêtes qu'on appelle le bon lundi ». Il ajouta que les quatre protecteurs vaudois de cette association l'abandonnèrent en 1842 déjà, parce qu'il s'y infiltrait des idées de la Jeune Allemagne, et parce qu'elle songeait à créer une cuisine commune, « projet dont la réalisation devait lui faire le plus grand mal dans l'opinion publique ».

Une société pareille, dit encore Delarageaz, s'était formée à Lausanne déjà en 1839, et c'est en 1842 qu'elle s'est constituée en *Kostverein* (Société de pension). De 1842 à 1844, elle comptait 120 membres ; elle n'en compte plus aujourd'hui que 68. Celle de Morges en 1843 comptait 42 membres, aujourd'hui elle ne se compose plus que 18 à 20. Ainsi, c'est sous les autorités constituées en 1843 et 1844 que le communisme était le plus florissant, si communisme il y a. Personne ne s'en alarmait alors. Pourquoi le redoute-t-on si fort aujourd'hui ? C'est qu'il y a des personnes très chatouilleuses qui ont feint de voir dans ces associations le renversement de la société, et ont été bien aises d'en tirer profit pour calomnier leurs adversaires.

Les déclarations de Druey et de Delarageaz furent si convaincantes que le Grand Conseil vota sans opposition les conclusions de la commission, et ainsi se dissipa la légende des 600 communistes du Conseil d'Etat.

V. F.